Charlotte Courreye, Augustin Jomier,
Annick Lacroix

Le Maghreb par les textes

XVIIIe-XXIe siècle

ARMAND COLIN

COLLECTION U

Illustration de couverture : In the Streets of Algiers
(© Photo by Pascal Parrot/Sygma/Sygma via Getty Images)
Mise en pages : Nord Compo

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© Armand Colin, Malakoff, 2020

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62729-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

Depuis les années 2000, les études historiques sur le Maghreb aux périodes moderne et contemporaine connaissent un important renouveau. Les outils pédagogiques et ouvrages de synthèse font toutefois défaut pour en rendre compte. Aucun recueil de documents n'a été publié en français depuis les années 1980 et jamais une anthologie n'a proposé de vision d'ensemble des pays du Maghreb. Enseignant·e·s dans le supérieur depuis une dizaine d'années, nous avons eu l'occasion d'éprouver ce manque, mais aussi de découvrir et d'offrir à nos étudiant·e·s des documents inédits ou oubliés, constituant progressivement un corpus original. Aussi le lecteur trouvera-t-il ici un ensemble varié de textes à destination des étudiant.e.s des universités et des enseignant.e.s du secondaire et du supérieur, ainsi que d'un public curieux de découvrir l'histoire des quatre pays du Maghreb du XVIIIe siècle à nos jours. Fruit de nos recherches, de la lecture de thèses récemment soutenues et de travaux encore inédits, mais aussi d'échanges avec nos collègues, ce recueil reflète les dynamiques actuelles dans l'écriture de l'histoire de cette région. Une histoire qui ne peut plus être simplement coloniale, et doit, par-delà les sources européennes, être pensée en référence aux langues et aux cultures locales.

Forgée par les géographes arabes à la période médiévale pour désigner les territoires de l'Occident musulman, l'expression « Maghreb » est revenue en usage à la faveur des luttes anticoloniales du XXe siècle. Depuis, la prévalence des États-nations conduit souvent à envisager de façon distincte l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie, mais nous avons choisi de rendre compte sous ce terme du devenir d'un ensemble marqué par une commune proximité de cultures berbérophones et arabophones, musulmanes et juives. Politiquement aussi la région a un héritage en partage. Ottoman, pour la Libye, la Tunisie et le nord de l'Algérie qui dépendirent d'Istanbul du XVIe siècle à leur conquête par des puissances européennes, entre 1830 et 1911. Marocain, à l'Ouest, où un même sultan régna, à des degrés divers, sur les territoires de l'actuel royaume chérifien, rayonnant sur ses marges sahariennes, jusqu'à des espaces qui appartiennent aujourd'hui à l'Algérie et à la Mauritanie. Les pays du Maghreb ont enfin tous éprouvé la domination coloniale et partagé les multiples défis de la décolonisation.

Le Maghreb présenté ici ne se réduit donc ni à la guerre d'Algérie ni au moment colonial. Cet ouvrage en propose une histoire par le bas, largement sociale, économique et culturelle, du XVIIIe siècle jusqu'au mouvement de contestation (*hirāk*) de

2019 en Algérie. Ce décloisonnement chronologique permet d'abord de prendre la mesure des continuités avec la période moderne et de rappeler que les populations maghrébines n'ont pas attendu la prise d'Alger en 1830 pour échanger, circuler et administrer leurs territoires. Le moment colonial est lui-même l'objet de renouvellements historiographiques, que nous avons cherchés à mettre en avant. De même, alors que la demande sociale est forte au Maghreb pour dresser un inventaire historique des indépendances, les travaux de recherche manquent encore sur la seconde moitié du XXe siècle. De nombreuses sources existent pourtant sur cette période et méritent d'être mises en valeur : rapports d'ONG, témoignages, littérature et chansons, productions audiovisuelles…

Nous avons choisi aussi de multiplier les points de vue et de varier les échelles d'étude, en rassemblant des documents produits au Maghreb, en Europe et au Proche-Orient. À côté de textes transnationaux, qui abordent des problématiques communes aux différents États – éprouvant la cohérence de l'ensemble maghrébin –, d'autres permettent d'envisager les échanges de ces pays avec les régions dans lesquelles ils sont enchâssés : Méditerranée, Afrique et Moyen-Orient. Les renouvellements historiographiques actuels ne nous invitent-ils pas à provincialiser l'Europe et à dépasser les échelles nationales, afin de prêter l'oreille aux conséquences de l'avènement d'un monde interconnecté ?

Si le recueil présente certains documents de facture classique (articles de presse, communiqués officiels, chroniques, textes législatifs, etc.), il évite les textes les plus canoniques, comme le traité du Bardo ou la déclaration du FLN de novembre 1954, facilement accessibles sur internet et dans d'autres recueils que les lecteurs trouveront cités en bibliographie. Nous avons choisi de compléter le corpus déjà disponible et bien connu des enseignant·e·s par des textes neufs et plus divers, qui rendent justice à la diversité des sources que mobilisent aujourd'hui les historiens et historiennes du Maghreb. L'enjeu est d'abord de faire entendre les populations locales : les femmes, les sujets coloniaux, les jeunes, les fellah-s*, les émigré·e·s, et tous celles et ceux qui n'ont pas toujours laissé de traces écrites dans les archives. Des extraits de poème, de film, de chanson et de tract militant, ainsi que des témoignages oraux, donnent ainsi à voir de façon vivante ces sociétés au quotidien.

« Tout [n'étant pas] colonial dans le Maghreb »[1], nous avons conçu, sur les conseils de l'historien M'hamed Oualdi, une première partie d'histoire politique et événementielle (chapitres 1 à 4), qui embrasse les temps modernes, coloniaux et post-coloniaux et permet de penser la région dans son ensemble, malgré l'exceptionnelle précocité de la domination coloniale française en Algérie. En contrepoint, la seconde partie éclaire les processus à l'œuvre dans la construction des catégories et des groupes sociaux (chap. 5), présente les réalités vécues en ville (chap. 6), saisit l'exode rural et les migrations (chap. 7), l'économie et les conditions de travail (chap. 8), les pratiques religieuses

1. Isabelle Grangaud et M'hamed Oualdi, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *L'Année du Maghreb*, 10, 2014, p. 233-254.

(chap. 9) et les entreprises savantes et artistiques (chap. 10), et illustre enfin les conséquences des guerres sur ces sociétés (chap. 11).

Inspiré du *Moyen-Orient par les textes* d'Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil, publié en 2011 par les éditions Armand Colin, *Le Maghreb par les textes* rassemble au total une centaine de documents. Chacun d'entre eux est précédé d'un chapeau introductif qui présente l'auteur, la nature de la source et son contexte précis. Il permet au lecteur de se faire une idée des conditions de rédaction du texte et d'en cerner les principaux enjeux, avant de s'immerger dans sa lecture. L'extrait est suivi d'une sélection de références bibliographiques qui permettent d'en approfondir l'analyse. Chaque texte a été fidèlement retranscrit, sans modification de la graphie et de l'orthographe originelles. L'appareil de notes a été réduit au minimum, mais certains termes sont expliqués dans le corps du texte entre crochets et un lexique définit brièvement en fin d'ouvrage le vocabulaire en arabe régulièrement mobilisé dans les documents. Plusieurs extraits sélectionnés sont des traductions, soit trouvées dans des ouvrages publiés, soit réalisées par nos soins. Nous avons adopté une transcription simplifiée de l'arabe. Pour les noms propres les plus connus et les mots passés dans la langue française, nous avons respecté l'usage courant, par exemple pour cheikh*, oulémas* ou Kadhafi. Faute des compétences linguistiques nécessaires, nous sommes restés tributaires de textes berbères déjà traduits, dont nous avons respecté la transcription.

Ce recueil doit beaucoup aux témoins, à leurs proches et aux détenteurs d'archives qui ont accepté que soient publiés des documents et des récits parfois intimes. Nous n'aurions pas conçu le même livre sans les précieux échanges, scientifiques et amicaux, avec nos collègues chercheurs et universitaires, qui ont partagé avec nous leurs expériences d'enseignement, nous ont signalé des textes et relu ou fourni des traductions. Pour cette aide précieuse, nous remercions particulièrement Salah Bahmani, Lucas Bengaouer, Emmanuel Blanchard, Pascal Burési, Raphaëlle Branche, Guillaume Calafat, Muriel Cohen, Morgan Corriou, Samy Dorlian, Anne-Laure Dupont, Claire Fredj, Didier Guignard, Hend Guirat, Nora Lafi, Julie Le Gac, Mabrouk Jebahi, Catherine Mayeur-Jaouen, Alain Messaoudi, Najla Nakhlé-Cerruti, M'hamed Oualdi, Antoine Perrier, Jean-Pierre Peyroulou, Malika Rahal, Emmanuel Szurek, Sylvie Thénault, Annalaura Turiano, Lucette Valensi, Chantal Verdeil, Ismaïl Warscheid et Sarra Zaïed.

Espérant qu'il leur ouvre de nouveaux horizons, nous dédions ce livre à nos étudiant·e·s passés, actuels et futurs.

Partie 1

Le Maghreb politique

Chapitre 1

Le Maghreb à la fin de la période moderne

1 – La *mahalla* de Husayn Ier Bey (c. 1710)

Premier bey d'une nouvelle dynastie, Husayn b. ʿAlī Turkī (r. 1705 à 1735) gouverne de façon très autonome la province ottomane de Tunis. Il s'appuie notamment sur une institution datant de la période hafside (XIIIe-XVIe siècles), et qui perdure jusqu'à l'avènement de la colonisation, la *mahalla**, une colonne mobile à la tête de laquelle le souverain quitte annuellement sa capitale pour percevoir l'impôt, selon un itinéraire relativement fixe. Outil de collecte fiscale, de pacification et d'affirmation du pouvoir central, la *mahalla* est aussi une longue et lente procession festive, un lieu de rencontres et d'échanges par lequel le pouvoir et l'armée entretiennent un lien avec l'intérieur du pays et répondent aux attentes de sujets pour lesquels un bon souverain est un souverain mobile.

Kouloughli* – fils d'un Turc et d'une femme du pays – Muhammad al-Saghīr b. Yūsuf décrit cette *mahalla* dans sa chronique *Tārīkh al-mashraʿ al-mulkī* (texte 46). Né à Béja vers 1694, cet agriculteur et éleveur reçoit une pension en tant que Turc et, à ce titre, est enrôlé périodiquement dans l'armée. Des années 1760 à sa mort, en 1771, il rédige une chronique, vivante et suggestive, dans une langue souvent populaire. Il n'y traite que de ce dont le souvenir est resté vivant autour de lui, même s'il a aussi effectué quelques lectures. Son propos valorise les militaires turcs, auxquels il est lié et dont le pouvoir diminue à mesure que la dynastie husseinite s'affirme. Il se distingue aussi par l'attention qu'il porte aux réalités rurales et économiques, faisant de cette chronique une source riche pour appréhender la société tunisienne du XVIIIe siècle.

Depuis des temps anciens, avant même la conquête turque de la ville, il était de coutume que l'administration et les dirigeants de Tunis, de la plaine et de la montagne, des régions de cultures et des palmeraies, fassent sortir chaque année deux colonnes expéditionnaires [*mahalla*], celle d'été et celle d'hiver. La *mahalla* d'été était composée de deux colonnes : une de fantassins [*ʿaskar*] turcs, commandée par le *khalīfa* [lieutenant] du prince [bey] ; l'autre, sans fantassins, était conduite par le prince en personne et ne comprenait que des cavaliers, ce qui fait qu'on l'appelait « la colonne du vent ».

En été ou en hiver, lorsqu'arrivait l'époque de percevoir l'impôt, les contributions d'usage ou les céréales dues au prince, ce dernier ordonnait de monter des tentes à al-Harayriya[2] où se réunissaient tous les voyageurs [de la *mahalla*] avant de partir. L'émir Husayn – que Dieu le préserve ! – suivit l'exemple de ses prédécesseurs, et lorsqu'arriva l'été et l'époque du dépiquage, il donna l'ordre de dresser les tentes au camp militaire turc d'al-Harayriya et fit distribuer la solde des hommes afin qu'ils puissent s'équiper et faire leurs approvisionnements de vivres et de vêtements. Quand chaque homme avait terminé ses préparatifs, il transportait au camp ses effets et ses bagages. Chaque tente était commandée par un *ūdabāshī* [officier subalterne] qui avait sous ses ordres un certain nombre de fantassins. Ces derniers arrivaient au camp individuellement, jusqu'à ce que le nombre de soldats itinérants de la *mahalla* fut atteint. Aucun d'eux ne pouvait se soustraire à cette obligation, parce que le contrôle était fait par des *khūja*-s [secrétaires]. Puis arrivait le *khalīfa* de l'émir Husayn – que Dieu le préserve ! –, qui entrait dans sa tente, accompagné de ses compagnons et de ses serviteurs. […] La veille du départ, les troupes sortaient de Tunis.

À cette occasion le *dawlātlī*[3] revêtait son uniforme et se chaussait comme pour un voyage. Sa suite faisait de même et mettait de riches uniformes brodés d'or et d'argent. Les gens qui devaient escorter le *dawlātlī* mettaient également des uniformes magnifiques, confectionnés spécialement pour cet usage, et se réunissaient en tenue devant sa maison. La plupart des fantassins de Tunis se rendaient dans les environs de la Casbah* pour y attendre le *dawlātlī* et son escorte. À son arrivée, ces troupes se déployaient en deux rangs, à droite et à gauche de la route, dans une attitude vraiment imposante et martiale. Les fantassins formaient la haie à partir de la Casbah ; le *dawlātlī* marchait lentement au milieu d'eux, et ils l'accompagnaient dans cet ordre jusqu'à la sortie de la ville. Le cortège se dirigeait de Sīdī ʻAbd Allāh al-Sharīf vers le Bardo. Les fantassins qui formaient la haie se rendaient jusqu'au camp, qu'ils dussent ou non faire partie de la colonne expéditionnaire. Alors on tirait le canon de la Casbah, des forts et du Bardo, au point que le soleil était obscurci par la fumée, et les troupes formant la haie tiraient trois salves de fusil. Tous les gens de Tunis et des environs venaient assister à ce spectacle vraiment grandiose, et la [musique militaire] se faisait entendre. […]

Le lendemain de la sortie des troupes, la colonne des soldats partait, si c'était l'été par la route de Béja, où elle arrivait en cinq étapes, c'est-à-dire que la sixième nuit elle campait à Béja. Elle y séjournait trois jours pour donner aux troupes le temps de compléter leur effectif et de mettre en ordre leurs effets. Puis elle levait le camp et se dirigeait vers ʻUyūn al-Tuwāmī, à la limite des possessions[4] de Tunis.

2. Plaine entre le Bardo et le lac Séjoumi, au sud-ouest de Tunis.
3. Titre turc que portait le dey, essentiellement en charge de la gestion de la ville de Tunis depuis le XVIIe siècle.
4. *Mamlaka*, terme souvent traduit par royaume, ce qui met l'emphase sur l'autonomie de la province de Tunis.

La *mahalla* des Turcs stationnait à cet endroit jusqu'à ce que les populations de la montagne aient payé leurs redevances. Quand tout était perçu, la *mahalla* levait le camp et se dirigeait vers Bū Sadīra, qui est un endroit bien connu où l'on établissait le camp, près de la Medjerda. Au bord de la rivière existe une source d'eau douce très abondante où tout le camp s'abreuvait. Lorsque la colonne campait à Bū Sadīra, les Drīd-s se réunissaient et se dirigeaient vers cet endroit avec leurs troupeaux. La *mahalla* était installée au nord de la rivière, et les marchands et artisans de tous pays y venaient en grande affluence parce qu'il s'y tenait un marché très achalandé, que l'on y trouvait à travailler et que l'on pouvait y faire de beaux bénéfices.
Les tailleurs de Béja, par exemple, y allaient pour y travailler de leur métier. Ils s'y rendaient à pied, avec leur aiguille plantée dans leur coiffure, leur toise et leurs ciseaux dans les mains, et en arrivant s'installaient sous une tente avec leurs ouvriers. Ils pouvaient s'occuper nuit et jour, tant il y avait de travail pour eux. Au bout de quelques jours, ils avaient ramassé assez d'argent pour envoyer à leurs femmes de quoi acheter un *qafīz*[5] de blé, qui vaut en général huit riyals[6] ou dix riyals au maximum quand le blé est cher. Ils envoyaient également de la graisse de bœuf qu'ils achetaient au rabais chez les bouchers de Bū Sadīra. Quelques jours après, ils envoyaient encore de l'argent avec lequel les femmes achetaient de la viande de bœuf qu'elles conservaient dans du sel ; cette viande vaut un riyal le *quntār* [5 kg environ] et celle de génisse est un peu plus chère. Elles achetaient aussi un *matar* [un peu plus de 20 litres] d'huile […]. Avec cela, elles avaient tout ce qu'il leur fallait comme provisions. Lorsque le convoi du Jérid arrivait à Bū Sadīra, les gens y accouraient de partout, venant de points proches et distants. Les tailleurs achetaient à ce moment un *safsārī*[7] et tous les vêtements dont ils pouvaient avoir besoin, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Lorsque ces tailleurs avaient acheté tout ce qu'il leur fallait en fait de provisions ou de vêtements, ils pouvaient encore mettre de côté pour eux une vingtaine de piastres environ, et rentraient dans leur famille, où ils vivaient dans une aisance et un bien-être assurés.
La *mahalla* des Turcs campait près de deux mois à Bū Sadīra. Lorsque les transactions se faisaient plus rares et que le souk commençait à être moins fréquenté, le bey Husayn donnait l'ordre de lever le camp, et l'armée revenait à Béja, où elle restait un jour, puis elle repartait, se dirigeant vers Tunis.

Muhammad al-Saghīr b. Yūsuf, *Al-mashra' al-mulkī fī saltanat awlād ʿAlī Turkī (« Le magnifique pouvoir de la dynastie des fils de ʿAlī Turkī »)*, vol. 1, Tūnis, al-Matba'at al-'asriyya, 1998, p. 38-41. Traduction de l'arabe de Victor Serres et Mohammed Lasram, *Mechra El Melki, chronique tunisienne (1705-1771) pour servir à l'histoire des quatre premiers Beys de la*

5. Mesure de compte usitée dans le commerce des grains et valant à Tunis environ 643 litres. Le *qafīz* de Béja, qui est peut-être celui dont parle notre auteur, valait deux *qafīz* de Tunis [Note du traducteur].
6. Le riyal valait alors 4 livres 10 sols de France [Note du traducteur].
7. Grande pièce de tissu dont on s'enveloppe le corps.

famille Husseinite, Tunis, Imprimerie rapide, 1900, p. 18-21 (trad. révisée par Augustin Jomier).

Références

Ahmed Abdesselem, *Les historiens tunisiens des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Klincksieck, 1973.
Jocelyne Dakhlia, « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 43-3, 1988, p. 735-760.
Lucette Valensi, *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux 18e et 19e siècles*, Paris, Mouton, 1977.

2 – La milice turque à Alger, au début du XVIIIe siècle

À Alger, la « milice turque » (*oçak* en turc) avec laquelle l'Empire ottoman gouverne se maintient plus longtemps que dans les autres provinces arabes. Du XVIe siècle à la conquête française, elle fournit la plupart du personnel politique et militaire, dont le dey. Formée principalement de soldats recrutés en Anatolie, mais aussi d'Européens captifs ou libres convertis à l'islam, elle constitue un groupe social dominant, distinct par sa culture de la population algérienne. Ce flux régulier de militaires venus du centre de l'empire préserve le caractère ottoman de la province, et marque la volonté de la minorité turque de garder la haute main sur le pouvoir, en écartant les éléments locaux.
Ce système politique intrigue les voyageurs européens, qui en livrent des descriptions souvent négatives et caricaturales. Chancelier du consulat de France à Alger en 1718, Laugier de Tassy publie en 1725 à Amsterdam une *Histoire du royaume d'Alger* très informée. S'il se montre sceptique vis-à-vis des critiques européennes et s'emploie à montrer que les deux rives de la Méditerranée n'ont rien à s'envier mutuellement, le regard de Laugier de Tassy n'est pas exempt de biais. Les processus d'adaptation des Turcs aux réalités locales et d'ottomanisation des élites algéroises lui échappent. Plusieurs fois réédité, traduit en anglais, en allemand et en italien, l'ouvrage connaît un grand succès et constitue la référence principale en Europe sur la province d'Alger jusqu'au début du XIXe siècle.

Chapitre V : De la milice d'Alger, de son Gouvernement et de ses forces

Toutes les forces et le soutien du Royaume d'Alger consistent en 12 000 Turcs, qu'on appelle ordinairement et par distinction soldats ou Turcs de paye. Parmi les soldats sont compris les deys, les beys ou lieutenants généraux, commandants des armées et dans les provinces, les aghas ou gouverneurs de place, les secrétaires d'État, l'amiral et les capitaines de vaisseau, et généralement tous les officiers du Gouvernement.

Tous les Turcs qui viennent à Alger se faire incorporer dans la milice, sont ordinairement des gens sans aveu, sans ressource, et la plupart de la lie du peuple, des proscrits, ou gens de mauvaise vie, qui évitent les supplices par leur fuite du Levant. […] Lorsque le nombre des soldats est diminué par mort ou esclavage, on envoie des vaisseaux en Levant pour remplacer ceux qui manquent. Tous les Turcs de quelques pays qu'ils soient, sont reçus à la paye, pourvu qu'ils puissent prouver qu'ils sont Turcs. On reçoit aussi dans la milice les chrétiens renégats, et les coulolis [kouloughli*] qui sont les fils des Turcs nés de femmes arabes ou maures ; mais les Maures et les Arabes en sont absolument exclus, étant toujours suspects aux usurpateurs de leur pays et de leur liberté, qui les tiennent dans une dépendance qui ne diffère pas de la captivité.

Les soldats qui composent cette milice ont de grands privilèges, et ils regardent avec le dernier mépris tous ceux qui ne le sont pas. Ils sont tous les hauts et puissants seigneurs du royaume, et ont même plus d'autorité que les nobles de plusieurs États d'Italie. On leur donne à tous le titre d'*Effendi* ou Seigneur ; au lieu qu'on nomme ceux qui ne sont pas soldats, *Cidi*, qui est la même chose que Sieur ou Monsieur. C'est parmi cette milice qu'on fait l'élection des deys, des beys et des autres officiers. Ils sont exempts de toute imposition et des droits de capitation. Ils ne peuvent point être châtiés en public, et le sont rarement en particulier ; ce n'est que lorsqu'ils sont coupables de haute trahison, auquel cas, ils sont étranglés secrètement chez l'Agha de la milice, qui est général de l'infanterie. Ils se soutiennent tous également, soit qu'ils aient tort ou qu'ils soient fondés, lorsqu'ils ont à faire aux Arabes et aux Maures, et le pouvoir tyrannique les rends fiers, insolents et difficiles à gouverner. […] Ces Turcs obéissent pourtant tous au dey avec une profonde soumission, tant qu'il maintient son pouvoir et son autorité par la douceur, par la force ou par adresse, et qu'il n'enfreint par les lois du gouvernement, et surtout tant que la paye ne manque pas. Mais si elle vient à être différée d'un jour seulement, rien ne peut contenir cette milice hautaine, et le dey est la première victime qu'on immole. Outre la paye, tous les soldats qui ne sont point mariés sont logés dans des maisons grandes et commodes, ou casernes […]. Ils ont une grande chambre à trois, et des esclaves entretenus par le gouvernement pour les servir et nettoyer ces maisons.

Le gouvernement donne à chaque soldat quatre pains par jour, ce qui est au-delà de leur nécessaire. Ils ont le privilège d'acheter la viande à un tiers au-dessous de la taxe publique ; mais ils sont privés du logement, du pain et du privilège d'acheter la viande à meilleur prix dès qu'ils sont mariés. Alors ils sont obligés de se nourrir et de se loger aux dépens de leur paye et de leur industrie.

La raison qui fait ainsi distinguer les soldats qui sont mariés d'avec ceux qui ne le sont pas, c'est que le Deylik ou gouvernement par une constitution de l'État est héritier généralement des Turcs et des Maures qui meurent, ou qui tombent en esclavage sans avoir ni enfants ni frères. Et comme il est privé de

cette espérance, lorsque les soldats se marient, il est aussi dispensé de leur donner autre chose que la paye ; et cette considération en empêche beaucoup de se marier. Il y a une autre raison qui n'est pas moins forte pour empêcher les Turcs de se marier. C'est que les enfants des Turcs mariés à des femmes arabes ou maures ne sont point réputés turcs. Ils sont véritablement reçus à la paye de soldat, mais ils ne parviennent point aux charges de l'État et ne jouissent pas des privilèges des soldats turcs. C'est une politique du gouvernement, qui sans cela craindrait que la plupart des soldats se marient, et que, naissant une infinité d'enfants des femmes du pays, ils ne se rendissent assez forts avec le temps pour secouer le joug de la tyrannie des Turcs par amour pour leur patrie, et l'on ne voit de soldats mariés que les renégats chrétiens. Les Maures et les Arabes sont absolument exclus du corps de la milice, pour les mêmes raisons expliquées ci-devant. Il est à remarquer qu'il n'y a point de femme turque à Alger. […] Les véritables Turcs se contentent d'y avoir des concubines du pays, ou des esclaves chrétiennes.

Lorsqu'un soldat turc tombe en captivité, il est censé mort à la république ; et à la première nouvelle, le Deylik s'empare de tous ses biens, meubles et immeubles, lorsqu'il n'a ni frère ni enfants, ainsi qu'il a été dit. S'il a le bonheur d'échapper d'esclavage ou d'y gagner la rançon, l'État à son retour est quitte envers lui, en lui donnant une année de sa paye, pour se munir d'un fusil, d'un sabre et des autres armes nécessaires qu'un soldat est obligé d'avoir à ses dépens.

Nul Turc n'est estimé à Alger, s'il n'est soldat, et tous en général ne respirent jamais que la guerre.

Les Algériens ont un extrême mépris pour toutes les nations, fondé sur l'habitude qu'ils ont dès leur bas âge de se voir maîtres des esclaves de tout pays. Mais ce mépris est encore plus grand pour les Espagnols, les Portugais, et les Maures, lesquels après les Turcs se croient aussi en droit, par les préjugés de leur éducation, de se regarder comme les maîtres de tous les chrétiens. […]

Ils se piquent de laisser toutes les nations dans le libre exercice de leur religion, et ils témoignent beaucoup de considération pour ceux qui observent religieusement celle dont ils font profession.

Quoique la milice ait beaucoup de pouvoir à Alger, le gouvernement est plus monarchique de démocratique. Il dépend absolument d'un seul qu'on nomme dey. Ce dey décide souverainement du civil et du criminel. Il assemble le divan général, quand il lui plait, dans les grandes affaires seulement et par politique, afin de se disculper des événements. Il en sera parlé plus au long dans la suite, et nous traiterons par ordre des dignités et des officiers du gouvernement. […]

Jacques Philippe Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre et de mer, de ses revenus, police, justice politique et commerce*, Amsterdam, Henri du Sauzet, 1725, p. 204-211.

Références

André Raymond, « Les provinces arabes (xvie siècle-xviie siècle) », dans Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 341-420.
Tal Shuval, *La ville d'Alger vers la fin du xviiie siècle : population et cadre urbain*, Paris, Éditions du CNRS, 1998.
Hehud Toledano, « The Emergence of Ottoman Elites in the Middle East and North Africa (1700-1900) », in Ilan Papé et Moshe Ma'oz (ed.), *Middle Eastern Politics and Ideas*, Londres-New York, I. B. Tauris, 1997, p. 145-162.

3 – La politique étrangère et intérieure de Tripoli sous le règne d'Ahmad Ier Qaramanlı (1711-1745)

Descendant d'un kouloughli (fils d'un soldat turc et d'une Tripolitaine), membre des janissaires*, Ahmad Qaramanlı (1686-1745) parvient en 1711, en pleine guerre civile et après avoir assassiné le pacha ottoman, à se faire reconnaître pacha de Tripoli par le sultan. Contre un tribut à Istanbul, il mène une politique autonome, élargit sa domination sur la Cyrénaïque et le Fezzan, et instaure un pouvoir dynastique, comme dans la province voisine de Tunis. Escale sur les routes maritimes entre le Proche-Orient et le Maghreb, mais aussi aboutissement des caravanes d'Afrique subsaharienne, Tripoli pratique, depuis le xvie siècle, la guerre de course, une forme de piraterie légale, institutionnalisée et fiscalisée, qui vaut à la cité d'être fréquemment bombardée par des escadres européennes. Cette activité se poursuit sous Ahmad Ier, mais il développe aussi le commerce maritime, à la faveur de traités de paix signés avec les États européens.
Son règne est raconté par l'arabisant et berbérisant Laurent Charles Féraud (1829-1888). D'abord interprète militaire et agent de renseignement en Algérie, il est consul à Tripoli de 1878 à 1884, une province sur laquelle Istanbul réaffirme une administration directe depuis 1835, et qui est perçue par la diplomatie européenne comme un espace charnière entre l'Afrique du Nord française et l'Afrique britannique. Durant son séjour à Tripoli, il rassemble une multitude d'archives, interroge les érudits locaux et les notables, et rédige avec ces matériaux les *Annales tripolitaines* dans lesquelles il retrace l'histoire de la région de la conquête arabe (viie siècle) jusqu'à 1879. Publiées en 1927 par le géographe Augustin Bernard, ces *Annales* sont centrées sur la dynastie Qaramanlı (1711 à 1835) et les événements récents du vilayet ottoman de Tripolitaine. Elles constituent aussi bien une source sur l'histoire moderne de la province, que sur le contexte de rivalités entre empires et consuls européens (texte 8).

Au mois de novembre 1728, un Capidji [agent] de la Porte apporta à Karamanli un nouveau firman de confirmation qu'il fallut payer 10 000 piastres. Cette visite était assez inopportune. Mustapha-Bou-Chakor, parent [insurgé] du Pacha, commettait des brigandages jusqu'aux portes de la cité. L'oasis était en transes et sans cesse sous les armes. Karamanli venait de faire étrangler un

des grands docteurs de la loi de la ville, sous le prétexte qu'il avait des intelligences avec son parent révolté ; cette mort faisait de nombreux mécontents. Les biens de la victime ayant été confisqués au moment où le Capidji recevait ses honoraires, on pensa non sans raison que cette confiscation avait pour but de solder les bonnes grâces de Constantinople.

La piraterie continuait de plus belle et nos villes maritimes signalaient chaque jour de nouveaux désastres pour le commerce. Algériens et Tunisiens faisaient la course indistinctement sous la bannière de Tripoli. Le chevalier de Choiseul présenta au roi un mémoire proposant de s'emparer des trois capitales barbaresques. Douguay-Trouin, moins audacieux, se bornait à offrir de transporter 12 000 hommes de troupes à Tripoli et de détruire à tout jamais ce nid de pirates. Aucun de ces projets ne fut accepté. Le capitaine de vaisseau de Gouyon, avec les frégates l'*Astrée* et le *Tigre*, vint seulement au mois de janvier 1729 croiser contre les Tripolitains avec une telle ardeur que la course et le commerce de ces forbans cessèrent complètement. Le chancelier Broche, en relations amicales avec quelques notables paisibles de la ville, les décida à conseiller au Pacha de prévenir la colère du roi de France en lui donnant des satisfactions. Karamanli prit en effet la résolution d'envoyer une ambassade en France pour demander la paix. Mais à ce moment, un Bostandji [membre de la garde rapprochée du sultan] de la Porte débarquait à Misurata, apportant, disait-il, des ordres du Grand-Seigneur ; sa venue fit retarder le départ de ces ambassadeurs. Le grand conseil se rassembla et le Bostandji, au lieu de se montrer conciliant, dit qu'après que la ville avait été abîmée par les bombes, il serait indigne d'aller implorer la paix, que c'était la France, au contraire, qui devait envoyer des plénipotentiaires pour la traiter à Tripoli même. Il ajouta qu'afin de trancher la question, il convenait d'envoyer des députés à Constantinople pour demander au Grand-Seigneur sa protection contre les violences des Français. Le Bostandji s'embarqua en effet avec quelques délégués pour Constantinople. En même temps, on se mit à travailler sans relâche à réparer les murailles de la ville et de la marine. Il va sans dire que tous les esclaves chrétiens, et en particulier les Français, furent employés à des pénibles travaux. Cependant Karamanli, envisageant les conséquences désastreuses du blocus, affecta d'accepter les conseils du chancelier Broche ; il assembla au mois de février un Divan [conseil] dans lequel il fut résolu de ne plus courir sur les bâtiments et d'envoyer demander la paix au Roi, afin de pas s'exposer à un nouveau bombardement au printemps. Ces ambassadeurs, au nombre de trois, s'embarquèrent sur une prise française restituée à son capitaine, détenu à Tripoli depuis la rupture. Ils arrivèrent à Toulon le 9 mars. […]

Au milieu des événements que nous venons d'exposer, la tranquillité, qui, depuis treize ans, régnait dans la province du Fezzan, était encore troublée par une nouvelle révolte d'Ahmed-Nacer. Le Pacha Karamanli envoya contre lui son fils Mohammed-Bey. Ce prince dispersa son armée dans la province, lui faisant saccager divers points, pendant qu'il allait en personne faire le siège de

Mourzouk. Là, il reçut un renfort commandé par son frère Mahmoud et peu de temps après, le Pacha, qui avait fort à cœur de voir terminer glorieusement cette expédition, lui en expédia un autre sous les ordres de Khalil-ben-Khalil, son beau-fils, caïd de Msellata. […]

Ahmed-Nacer, ne pouvant résister à tant de forces réunies, fut obligé de capituler. Mohammed-Bey lui pardonna à condition qu'il paierait les frais de l'expédition et les tributs arriérés. Ces conditions ayant été remplies, il se remit en marche vers Tripoli, envoyant annoncer à son père la nouvelle de la victoire. Le Pacha, irrité depuis longtemps des fréquentes et opiniâtres révoltes des peuples du Fezzan, résolut de se venger de manière à les maintenir désormais dans la subordination. Il donna ordre à son fils de retourner à Mourzouk et de continuer la guerre jusqu'à ce que Nacer se rendît à discrétion, lui défendant de revenir à Tripoli sans l'amener prisonnier. Le prince se conforma aux ordres de son père. Nacer, voyant l'inutilité d'une plus longue résistance, se rendit, accompagné de son fils, au camp du vainqueur, qui le conduisit à Tripoli. Le Pacha voulait le condamner à mort, mais en fut détourné par son fils, en considération duquel il consentit à commuer la peine. Rassemblant son Divan, il fit mettre publiquement en vente aux enchères Nacer et son fils, tels que de vils esclaves. Le fils du pacha les acheta pour deux petites monnaies de cuivre valant dix centimes et représentant la mise à prix.

Après cette humiliante cérémonie, le Pacha affranchit Nacer, le rétablit dans toutes ses dignités, le revêtit d'un caftan d'honneur et lui donna enfin de nouveau l'investiture du Fezzan avec le titre de Bey. Il le renvoya dans son pays, escorté d'une armée nombreuse commandée par Redjeb-ben-Biri, lequel avait ordre de démolir les murs de Mourzouk, qui ne furent reconstruits que longtemps après la mort de Karamanli, en 1775.

Laurent Charles Féraud, *Les Annales tripolitaines*, Tunis-Paris, Tournier-Vuibert, 1927, quatrième partie, chapitre 1, p. 233-240.

Références

Laurent Charles Féraud, *Annales tripolitaines*, édition présentée par Nora Lafi, Saint-Denis, Bouchène, 2005.

Mohammed El-Wafi, *Charles Féraud et la Libye ou portrait d'un consul de France à Tripoli au XIXe siècle (1876-1884)*, Tripoli, Dar al-Farjani, 1977.

Daniel Panzac, *Commerce et navigation dans l'Empire ottoman au XVIIIe siècle*, Istanbul, Les éditions Isis, 1996.

4 – Le règne de Hammūda Bāshā (1782-1814) vu par un chroniqueur du temps des réformes

Dans sa chronique *Ithāf ahl al-zamān* (texte 85), Ibn Abi Diyaf (ca 1803-1874) relate amplement le règne de Hammūda Bāshā, cinquième bey de la dynastie husseinite. Il dispose pour cela de sources d'information multiples, puisqu'il a connu certains des personnages qu'il évoque et que son père, secrétaire du principal vizir, lui a transmis ses documents et souvenirs. Dans ce chapitre, Ibn Abi Diyaf fait d'abord l'éloge du bey, dont il valorise la politique économique : le prince encourage les productions du pays, notamment les centres régionaux de l'industrie textile, améliore la balance commerciale et condamne l'importation des produits de luxe du Levant. Il investit dans les activités agricoles et encourage la sédentarisation des bédouins.
Si le règne de Hammūda Bāshā fut long, pacifique et marqué par une certaine prospérité, Ibn Abi Diyaf brosse aussi cet éloge en réaction aux difficultés économiques et politiques qui s'ensuivent au XIXe siècle. Il valorise la restriction des importations, qui ruinent l'artisanat tunisien, et l'esprit d'économie, inquiet de la dilapidation des deniers publics tunisiens. Sa chronique est enfin une dénonciation du despotisme, source selon l'auteur de la décadence musulmane, et un plaidoyer pour une monarchie constitutionnelle. En effet, Ibn Abi Diyaf cherche à tirer de l'histoire une leçon, que les princes pourraient mettre à profit. Ce texte est ainsi un révélateur des valeurs du milieu des lettrés réformateurs de Tunis au milieu du XIXe siècle : un acteur des réformes – rédacteur du Pacte fondamental (texte 10) – dessine le profil du souverain idéal, utilisant l'histoire pour montrer que ses convictions sont fondées.

Il aimait son pays et guidait son peuple sur les voies du succès ; un grand nombre de ses actes en témoigne : il ne tirait gloire que des produits du pays, en particulier en ce qui concernait l'habillement, par exemple, les tissus de Sousse, d'Hammamet, du Djérid et de Djerba, et les tissages de la capitale, en soie pure et mélangée. Le matin d'un jour de fête, il se tenait sur son trône, entouré de sa suite. Il portait un manteau fabriqué à Djerba. Les notables le lui firent remarquer. Il leur répondit : « C'est pour moi plus précieux que le cachemire importé, car sa valeur n'est pas sortie du pays. »

Lorsque son ministre, Abū 'Abdallah Muhammad Lasram[8], chef de son secrétariat, le vit, il se cacha pour retirer son manteau de cachemire. Il demanda à Abū-l-Hasan 'Alī al-Ghazzāwī, cheikh* de l'École du Bardo, de lui prêter son manteau qui était en tissu de Djerba.

Ce jour-là, les notables commerçants et *shawwāshiya* [fabricants de tarbouches] vinrent présenter leurs vœux. Ils eurent honte en le voyant – car les gens doivent se conformer en tous points aux habitudes de leur prince – et ils eurent conscience de la valeur de l'homme. Ils ne tardèrent pas à l'imiter.

8. Secrétaire de la chancellerie beylicale, Muhammad Lasram III (m. 1827) est issu d'une dynastie de secrétaires de chancellerie et de premiers secrétaires.

Un grand gouverneur, Abū-r-Rabī‘ Sulaymān ibn al-Hājj, me dit : « Quand j'entrai au palais pour prendre mes fonctions, j'étais vêtu d'un habit précieux et d'une ceinture ornée. Le bey me regarda avec colère et insistance. J'en fus inquiet. À la fin du conseil, je m'avançai et lui dit : "Seigneur, vous me regardez aujourd'hui avec colère. Je ne vois pas ma faute : voulez-vous me la dire ?" "Ta faute, me répondit-il, est dans ta mauvaise conduite envers toi-même. Si tu t'habillais de vêtements qui te couvrent sans porter atteinte à ta dignité, tu investirais ce que tu en aurais économisé dans le commerce et l'agriculture ; tu ferais ainsi fortune et tu aurais l'avantage sur tes semblables. La parure est pour les femmes, non pour les hommes. Celle des hommes réside dans leur bien et leur travail" ». Le gouverneur sortit en méditant le conseil. Il l'appliqua avec zèle, jusqu'à ce qu'il mourût parmi les riches.

Dans son conseil, il disait à haute voix, et désirait qu'on le sût : « Je ne méprise personne parmi les gens de notre pays [*bilādunā*], si ce n'est le paresseux qui n'est d'aucune utilité pour la patrie [*watan*], même pour garder les vaches ». Il n'aimait pas que l'on fît l'aumône à des pauvres valides et en mesure de gagner leur subsistance. Il disait : « Gagner sa vie humblement ne comporte aucune honte. Aucune humiliation n'égale la mendicité ».

Il exploitait lui-même le domaine de la Mornaguia[9], où il se rendait souvent chaque semaine, non point à la recherche du gain, mais pour donner l'exemple aux autres. Il allait même jusqu'à distribuer les bénéfices qu'il en tirait aux pauvres de la région ; il leur vendait au prix courant les grains et les animaux, leur accordant des prêts en cas de besoin. Sous son règne, les gens s'adonnèrent à l'agriculture, au commerce et aux industries. Les constructions se multiplièrent ; les ressources s'accrurent et la fortune apparut. […]

Hammūda Bāshā avait nommé dans la tribu des Awlād ‘Ūn[10] un *hānba*[11] turc, Ahmad al-Layyālī. Ce *hānba* se conduisit bien avec eux et conserva son campement parmi eux pendant plus de dix ans. Il se fit à leurs habitudes de bédouins. Il les attira au travail de la terre ; il les encouragea à gagner leur vie de manière raisonnable ; il effaça leur orgueil. Il réussit à leur faire revivifier leur région morte, à construire des barrages sur leur oued. Lui-même participait à l'entreprise. Quelques sages parmi les cheikhs* l'imitèrent parfois et plantèrent, grâce à l'irrigation, des légumes et des fruits. Ils acquirent ainsi de l'expérience et goûtèrent à la douceur du profit. Le gouverneur soumit les gens en bonne santé aux travaux physiques. Les crimes s'en trouvèrent réduits, et par conséquent les amendes dont les cheikhs touchaient

9. Les domaines du bey étaient, pour le plus grand nombre, affermés chaque année au meilleur enchérisseur. Celui-ci faisait exploiter la ferme par des *khammas*, métayers au cinquième. Ici, il faut entendre que le bey n'affermait pas le domaine en question, mais qu'il en contrôlait directement l'exploitation par les *khammas*. […] [Note des traducteurs].
10. La famille de l'auteur descend, en effet, des Awlād ‘Un, qui occupent un territoire à l'est du Kef. Son père s'installa à Tunis dans son jeune âge.
11. Corps de cavaliers placé sous le commandement du bey.

une part. Il ne se préoccupa pas des cheikhs et de leurs semblables, ce qui les mécontenta, car ils avaient l'habitude d'être entretenus par les gouverneurs. Celui-ci ne prélevait rien de trop sur ses administrés, et ne pouvait donc rien donner aux cheikhs. L'agriculture et l'effort fourni dans ce domaine suffisaient à assurer à tous la subsistance. Il prêtait des grains aux indigents en temps de famine et en cas de besoin. Les cheikhs eurent recours à leurs frères, leur inspirèrent de mauvaises idées et leur dirent : « Cet homme vous a employés comme salariés pour son agriculture. Il vous a couverts de honte aux yeux des autres tribus ». Il y eut des insinuations du même genre. Les gens éprouvèrent la nostalgie de leur première nature et désirèrent retourner à leur origine sur le moindre prétexte. Leurs voix s'unirent à celle des cheikhs pour se plaindre de lui. Le bey dit aux cheikhs : « Il faut faire la preuve de sa culpabilité ». Ils lui répondirent comme un seul homme : « Il n'a commis aucune faute, mais nous en avons assez de lui et lui de nous ». Alors le Turc s'avança et dit au bey : « J'ai tiré profit d'eux, et ils ont tiré profit de moi. Si la séparation est une nécessité dans la vie, la meilleure est celle qui est faite à l'amiable. Il n'y a rien de plus beau que les entendre reconnaître, dans cette séance, que je n'ai commis aucune faute. J'abandonne leur gouvernement ». Il baisa la main du bey et revint se placer au rang des *hānba*-s. Ils eurent un autre gouverneur. Ils régressèrent, alors que leur tribu avait compté environ 2 000 cavaliers, que chaque cavalier était suivi d'un fantassin, que leurs armes étaient couvertes d'argent. Ils perdirent leurs chevaux de valeur, leur bétail et leurs bêtes de labour. Dieu ne transforme un peuple que lorsque celui-ci entreprend de le faire. L'un d'eux me dit que mon père adressa des reproches à ses cousins en ces termes : « Annoncez à notre peuple notre repentir et notre échec. Les ingrats méritent sanction ».

Ainsi l'on voit que les cheikhs de bédouins et les notables ne tirent profit que de l'injustice des gouverneurs, à cause de la concussion qui les détourne des intérêts de leurs frères. Quelques-uns m'ont affirmé qu'ils ne pouvaient vivre que lorsque le gouverneur était inéquitable. Voilà donc les causes de la décadence des habitants de ces pays musulmans.

Ahmad b. Abī al-Diyāf, *Ithāf ahl al-zamān bi-akhbār mulūk Tūnis wa-'ahd al-amān* (*Présent aux hommes de notre temps. Chronique des rois de Tunis et du Pacte fondamental*), Tūnis, Nashr kitābat al-dawla li-l-shu'ūn al-thaqāfiyya wa-l-akhbār, vol. 3, 1963-1965, p. 75-88. Traduction : Mohamed Ben Smaïl et Lucette Valensi, « Le règne de Hammouda Pacha dans la chronique d'Ibn Abi D-Diyâf », *Cahiers de Tunisie*, 1971, n° 73-74, p. 94-103.

Références

Ahmed Abdesselem, *Les historiens tunisiens des xviie, xviiie et xixe siècles. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Klincksieck, 1973.
Azzedine Guellouz, Abdelkader Masmoudi et Mongi Smida, *Histoire générale de la Tunisie. Tome III : Les Temps Modernes (641-1247 H./1534-1881)*, Tunis, Sud éditions, 2007.
Lucette Valensi, *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux 18e et 19e siècles*, Paris, Mouton, 1977.

5 – L'armée servile de Moulay Ismā'īl (r. 1672-1727)

À la mort de Moulay Rashīd, premier sultan alaouite, son frère Moulay Ismā'īl hérite d'un royaume marocain partiellement réunifié. Pour contenir les forces d'opposition, il forme à la fin du XVIIe siècle une armée de dépendants. Prenant modèle sur Ahmad al-Mansūr (m. 1603) qui, influencé par les milices de janissaires* turques (texte 2), s'était constitué après 1591 une armée d'esclaves, Moulay Ismā'īl réquisitionne tous les descendants d'esclaves subsahariens présents au Maroc, y compris les affranchis. L'origine servile et la couleur de peau sont les principaux critères de ce nouvel asservissement. Rassemblés à Mashra' al-Ramal, dans la région de Salé, ils sont pris en charge par le makhzen*. Les fils constituent un corps d'enfants de troupe entraînés aux armes, tandis que les filles, formées à la vie domestique, sont destinées à épouser les nouveaux soldats. Plusieurs dizaines de milliers de personnes se retrouvent ainsi enrôlées, constituant pour plusieurs siècles le cœur de l'armée du makhzen.
Petit-fils d'un imam de la cour de Moulay Ismā'īl, Abū al-Qāsim b. Ahmad al-Zayyānī (1734/1735-ca. 1833) raconte cette histoire. Il mène une brillante carrière au service du sultan Muhammad b. 'Abd Allāh (r. 1757-1790), pour lequel il sillonne le royaume et se rend à plusieurs reprises dans l'Empire ottoman. Tombé en disgrâce, il rédige à partir de 1792-1793 une chronique dont le dernier chapitre est consacré à l'histoire de la dynastie alaouite. S'il rend compte des événements décrits avec précision, examinant les documents officiels ou recueillant les souvenirs de son entourage, cela n'en reste pas moins une histoire écrite par un serviteur des princes. Dans cet extrait, il passe ainsi sous silence l'émotion que provoque chez les affranchis et les esclaves leur enrôlement forcé, mais aussi l'indignation de leurs propriétaires ou anciens maîtres, ainsi que la très intense polémique entre le sultan et les oulémas* qui dénoncent une entorse à la charia*.

La passion qu'avait Ismā'īl de réunir des esclaves [de couleur][12] l'amena à les grouper en une armée, et voici dans quelles circonstances. Un jour qu'il était à Marrakech, un taleb* de cette ville lui présenta un registre sur lequel figuraient les noms de tous les esclaves qui avaient fait partie de l'armée d'al-Mansūr. Le sultan lui ayant demandé s'il restait encore quelques-uns de ces esclaves, le taleb lui répondit : « Beaucoup, à Marrakech même, autour de la ville et dans les tribus voisines. Si vous vouliez, seigneur, me charger du soin de les réunir, je le ferais volontiers. » Ismā'īl écrivit alors à ses agents et leur enjoignit de seconder le taleb dans la mission qu'il lui confiait de réunir les esclaves et leurs enfants. Le taleb se mit aussitôt en route. Quand le sultan revint de Marrakech à Meknès, il ordonna à son secrétaire Muhammad al-'Ayyāshī de se rendre dans les tribus du Maroc, chez les Banī Hasan et dans les montagnes, et d'en ramener tous les esclaves qu'il y trouverait. Enfin, les agents du sultan dans les tribus reçurent l'ordre de leur acheter leurs esclaves. Tous les noirs (*aswad*) furent donc ainsi réunis et il ne resta pas dans tout le Maroc, que ce

12. Le texte emploie le terme *'abīd*, pluriel de *'abd* (esclave) qui fait le plus souvent référence à des esclaves ouest africains.

soit en ville ou dans les campagnes, un seul homme ou femme noir, même de condition libre.

Lorsque ʻAyyāsh al-Murrākshi fut de retour de sa mission, que Ibn al-ʻAyyāshī et les autres agents eurent rassemblé tous ceux qu'ils avaient trouvés ou achetés, le sultan leur fit distribuer des vêtements et des armes ; puis il leur désigna des chefs et, leur ayant donné de quoi faire bâtir, il les dirigea sur Mashraʻ al-Ramal. Arrivés sur les bords de l'Oued Falfala, ils construisirent des maisons, cultivèrent leurs terres et demeurèrent ainsi jusqu'au jour où leurs enfants atteignirent l'âge de puberté. Alors le sultan ordonna à tous ces esclaves de lui amener chaque année leurs enfants, garçons ou filles, âgés de dix ans. Certains de ces enfants furent placés pendant une année en apprentissage chez des maçons menuisiers ou autres artisans, les autres furent employés comme manœuvres à faire le mortier. La deuxième année, on les exerça à conduire les mulets ; la troisième année, ils apprirent à damer et à faire du pisé ; la quatrième année, on leur remit des chevaux qu'ils durent monter à cru sans selle et en se tenant à la crinière ; la cinquième année, on leur fit monter des chevaux sellés sur lesquels ils se perfectionnèrent dans l'équitation, en même temps qu'ils apprirent à tirer à cheval. Quand ces enfants eurent atteint l'âge de seize ans, ils furent enrégimentés sous l'autorité de chefs choisis dans l'armée ; on les maria alors aux jeunes filles noires qui avaient été réparties dans les palais du souverain, où elles avaient appris la cuisine, le ménage et la lessive. Quant à celles de ces jeunes filles qui étaient jolies, on les avait remises à des maîtresses qui leur avaient enseigné la musique ; leur éducation musicale terminée, on leur donna un costume et une dot, puis chacune d'elles fut conduite à son mari, qui l'emmena après avoir été inscrit ainsi qu'elle sur un registre. Ces époux devaient remettre leurs enfants : les garçons au service militaire, les filles, à la domesticité dans les palais. Ce système de recrutement dura jusqu'à la fin du règne d'Ismāʻīl. Chaque année, le sultan allait au camp de Mashraʻ al-Ramal et en ramenait les enfants. Le registre militaire de l'armée d'esclaves compta jusqu'à 150 000 hommes, dont 70 000 à Mashraʻ al-Ramal, 25 000 à Wajah ʻArūs à Meknès ; le reste était réparti dans les forteresses que le sultan, ainsi que chacun sait, avait fait bâtir dans le Maroc, de Oujda à l'Oued Noun. La plupart de ces forteresses subsistent encore aujourd'hui. J'ai puisé ces chiffres dans l'histoire d'al-Yahamdī[13] et dans les registres de Silmyān al-Zarhūnī, secrétaire de Moulay Ismāʻīl – Dieu lui fasse miséricorde ! D'ailleurs le souvenir de ces chiffres s'est conservé jusqu'à notre époque. Quant aux forteresses bâties par Ismāʻīl dans le Maroc, et que j'ai vues pour la plupart, elles sont au nombre de soixante-seize.

Abū al-Qāsim Ahmad al-Zayyānī, *al-Khabar ʻan awwal dawla min duwal al-ashrāf al-ʻalawiyyīn min awlād Mawlay al-Sharīf b. ʻAlī, wa huwa manqūl min Kitāb al-turjumān al-muʻrib ʻan duwal al-Mashriq wa-l-Maghrib* (« *Chronique*

13. Juriste et principal vizir de Moulay Ismāʻīl, chargé de dénombrer les conscrits dans des registres militaires.

du premier des règnes shérifiens alaouites des descendants de Mawlay al-Sharīf b. ʻAlī, extrait du Livre de l'interprète, qui s'exprime clairement sur les États du Maghreb et Levant »), Paris, Imprimerie officielle, 1886, p. 15-17. Traduction d'Octave Houdas, *Le Maroc de 1631 à 1812*, Paris, Ernest Leroux, 1886, p. 29-31 (trad. révisée par Augustin Jomier).

Références

Aziz Batran, « The ʻUlama of Fas, Mulay Ismaʻil and the Issue of the Haratin of Fas », *in* John R. Willis (ed.), *Slaves and Slavery in Muslim Africa*, vol. 2, Londres, Frank Cass, 1985, p. 1-15.
Chouki El Hamel, *Black Morocco: A History of Slavery, Race, and Islam*, New York, Cambridge University Press, 2013, p. 155-208.
Évariste Lévi-Provençal, *Les historiens des chorfa. Essai sur la littérature historique et biographique au Maroc du XVIe au XXe siècle*, Paris, Émile Larose, 1922.
Magali Morsy, « Moulay Ismaʻil et l'armée de métier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 14-2, 1967, p. 97-122.

Chapitre 2

Confrontations impériales Entreprises de modernisation et colonisation (1830-années 1900)

6 – Réflexions d'un Algérois sur la conquête française (1833)

Lettré en turc et en arabe, Hamdan Khodja (1773-ca 1842) est kouloughli*, fils d'un juriste turc engagé au service de l'administration provinciale ottomane et d'une Algérienne. Riche négociant d'Alger, ses affaires l'ont conduit avant 1830 en Méditerranée et en Europe. La défaite turque consommée, il s'affirme comme un des principaux représentants de la population d'Alger, protestant contre le comportement des occupants français, adressant une pétition à Louis-Philippe, puis séjournant à Paris pour faire valoir sa cause, avant de s'exiler à Istanbul en 1836 et d'y mourir.

En 1833, Hamdan Khodja publie directement en français et à Paris un ouvrage qu'il a d'abord écrit en arabe et dont l'original est perdu : *Le Miroir d'Alger* (*mir'āt al-Jazā'ir*). Réquisitoire contre l'occupation de la province, ce livre pointe les contradictions entre les principes et les idéaux régissant la politique intérieure de la France, et son attitude en Algérie. Dans la préface, Hamdan Khodja présente son projet, rappelle les récents événements internationaux, notamment la vague révolutionnaire de 1830, et invite à repenser les relations entre l'Europe et « les Orientaux ».

Les calamités du XIIe siècle se renouvelleraient-elles au XIXe ? Tout ce qui s'est passé à Alger depuis trois ans m'impose un devoir sacré, qui est de faire connaître l'état réel de ce pays, avant et après l'invasion, afin d'attirer l'attention des hommes d'État sur cette partie du globe ; et afin de leur apporter nos

connaissances et les éclairer sur quelques points que sans douter ils ignorent. Puissent-ils montrer quelque sympathie pour les Algériens, en voyant leur situation ?

Je voudrais aussi, par le récit des maux que souffrent mes compatriotes, relever le courage abattu de quelques infortunés. Dans la question d'Alger, il me serait difficile d'apercevoir un beau côté pour les natifs. Je cherche vainement des consolations pour ces peuples. Leurs intérêts sont méconnus, leurs espérances sont trompées ; pour eux point d'indulgences et point de justice ! Enfin je me demande pourquoi notre pays doit être ébranlé dans tous ses fondements et frappé dans tous ses principes de vitalité ? Cependant, j'examine dans quelle situation se trouvent les autres États qui nous environnent, et aucun ne me paraît condamné à subir des conséquences semblables à celles qui nous sont destinées. Je vois la Grèce secourue et constituée solidement après avoir été distraite de l'Empire ottoman. Je vois le peuple belge démembré de la Hollande à cause de quelques différences dans leurs principes politiques et religieux. Je vois tous les peuples libres s'intéresser aux Polonais et au rétablissement de leur nationalité, et je vois aussi le gouvernement anglais immortaliser sa gloire pour l'affranchissement des Nègres, et le Parlement britannique sacrifier un demi-milliard pour favoriser cet affranchissement ; et quand je reviens porter les yeux sur le pays d'Alger, je vois ses malheureux habitants placés sous le joug de l'arbitraire, de l'extermination et de tous les fléaux de la guerre, et toutes ces horreurs commises au nom de la France libre.

Quoique plusieurs écrivains aient publié des ouvrages sur Alger, la plupart d'entre eux n'ont saisi cette question que sous le rapport des avantages matériels, sans parler de quelle manière MM. les gouverneurs ont débuté pour arriver à obtenir ces avantages. C'est de quoi je me suis occupé dans mon ouvrage et je pense que l'autorité française a agi dans un sens entièrement opposé aux principes libéraux et aux bienfaits que l'on avait droit d'espérer de son gouvernement. M. Pichon a fait une exception aux principes de ces écrivains.

La connaissance que j'ai des localités de ce pays et ma position sociale dans la ville d'Alger m'ont mis à même de tracer un tableau fidèle, quoique ce tableau demandât des observations sur l'humanité en général.

La question d'Alger est d'une nature grave puisqu'il s'agit de la vitalité d'une nation entière, laquelle est composée de dix millions d'individus qui, malheureusement, sont décimés chaque jour par la guerre et dont le pays, depuis trois ans, est gouverné par le despotisme.

Voulant remplir dans cette circonstance la tâche importante d'historien véridique ; laquelle tâche aucun des écrivains sur la Régence d'Alger n'a encore eu la hardiesse de montrer. Ne voulant rien cacher, n'ayant nullement la prétention d'écrire mieux qu'un autre, mais étant convaincu que la France possède des hommes qui, pour découvrir la vérité, ne négligeront aucun moyen qui leur sera présenté pour méditer sur les conséquences des abus de la politique, et persuadé que ces hommes estimables s'occuperont principalement de la gloire de la nation française afin de remédier aux actes qui sont contraires à cette gloire.

Que la France, pour mériter l'éloge de la postérité, doit y apporter une attention sévère. Je m'adresse surtout à ces hommes qui mettent leur bonheur à contribuer à la félicité de leurs semblables et à multiplier les rapports sociaux.

La véritable civilisation ne s'exerce pas seulement par des mots et ne peut être mise en pratique que par des personnes expérimentées et ayant observé les hommes par rapport à leurs intérêts.

D'ailleurs, je suis étranger, je ne voudrais pas m'exposer à la critique des gens du monde ou des curieux. D'autant plus que j'ai pour devoir une cause impérieuse, et qui a rapport au bien-être de l'humanité. Je n'ai pas la tête calme, au contraire, les malheurs de mon pays m'inquiètent continuellement ; en les traçant, j'ai été souvent obligé d'arrêter ma plume et de laisser couler mes larmes ; quoique mon ouvrage soit un récit historique, il est écrit pour être lu par des personnes indulgentes et sensibles.

Un philosophe a dit : « Toute phrase ingénieusement tournée prouve à la fois l'esprit et le défaut de sentiment ; l'homme agité d'une passion, tout entier à ce qu'il sent, ne s'occupe point de la manière dont il le dit ; l'expression la plus simple est d'abord celle qu'il saisit ».

Il y a donc un autre sujet qui occupe les gens du monde. C'est la différence qui existe dans les religions, dans les usages et dans les lois. Le lecteur ne doit pas s'étonner de la variété des mœurs et usages des différentes contrées qui forment la Régence d'Alger, comme le pays du Sahara, celui du Talle [Tell], les pays des montagnes et les grandes villes. Que l'on parcoure une partie de la Suisse, de l'Italie, de la Hongrie et de l'Allemagne, et l'on rencontrera aussi dans ces pays une variété remarquable, même sous le rapport des lois.

Chaque peuple en particulier ne croit-il pas posséder les meilleurs usages et les meilleures lois ? Or s'il n'est rien de plus ridicule que de semblables prétentions, même aux yeux des gens du monde, qu'ils fassent quelque retour sur eux-mêmes : ils verront que sous d'autres noms, c'est d'eux-mêmes qu'ils se moquent.

Malheureusement, c'est toujours d'après une semblable différence de mœurs et de coutumes qu'est fondée la méprise respective des nations. Chose qui ne devrait pas être, car la civilisation ne consiste pas dans une manière de se mettre sur une chaise ou sur sofa (*sic*), ou bien de s'habiller de telle ou telle manière ; car les uns sont des élégants de salons quelquefois dangereux pour les mœurs ou la société ; et les autres ne sont, proprement dit, que des hommes à qui les meilleurs tailleurs sont quelquefois indispensables pour donner de la tournure. Ce n'est certainement pas cette civilisation que l'on aurait l'intention d'introduire en Afrique. Les Orientaux entendent par civilisation, suivre la morale universelle, être juste envers le faible comme envers le fort, contribuer au bonheur de l'humanité qui forme une seule et grande famille. Mais pour arriver à commander aux passions humaines et accomplir ses devoirs, il faut employer une partie du temps à bien connaître les causes qui attirent aux uns le blâme public et méritent aux autres l'éloge de leurs concitoyens ; de même pour la grandeur et la décadence des nations afin de suivre le bien et d'éviter le mal.